



ASSOCIATION NICE À VÉLO

Adresse :

Maison des Associations Nice Centre

3 bis rue Guigonis 06300 Nice

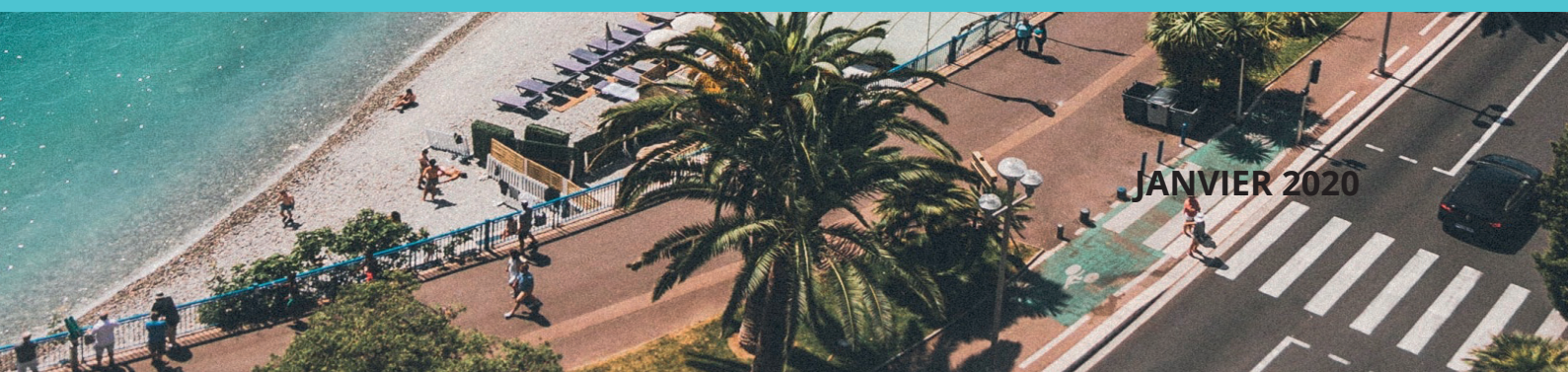
E-mail : nice.a.velo@gmail.com

Web : niceavelo.marsnet.org



CHARTRE

DE DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO POUR LA MÉTROPOLE DE NICE





LE VÉLO EN VILLE

ON A TOUS À Y GAGNER

BÉNÉFICES POUR LES PRATIQUANTS

- Plaisir et santé : activité physique régulière
- Économie : bon marché à l'achat et à l'utilisation
- Gain de temps : mode de déplacement le plus rapide en ville

BÉNÉFICES POUR LES AUTRES USAGERS

- Moins de pollution urbaine : aucune émission de polluant, pas de nuisances sonores
- Moins d'encombrement : espace au sol 6 fois moindre qu'une voiture

BÉNÉFICES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Respect des lois environnementales : loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Coût faible des aménagements : très inférieur aux autres modes de transport individuels ou collectifs
- Image valorisée de la ville

SOMMAIRE

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION	4
.....	
LES PROPOSITIONS À CE JOUR	5
.....	
ASSURER LA SÉCURITÉ	6
.....	
SÛRETÉ : MIEUX LUTTER CONTRE LE VOL	8
.....	
CRÉER UN CADRE INCITATIF	10
.....	
DÉVELOPPER UNE CULTURE VÉLO	12
.....	



LES OBJECTIFS

DE L'ASSOCIATION

Les objectifs de l'Association Nice à Vélo sont : contribuer à faire de Nice et son bassin de vie une métropole cyclable où se déplacer à vélo est un choix normal, sûr et pratique, et, plus largement, œuvrer pour réduire la place des véhicules à moteur thermique en ville pour l'amélioration de la qualité de l'air. L'association a mené une large réflexion sur ces questions, alimentée par la pratique quotidienne du vélo dans Nice et son agglomération urbaine par ses membres.

LES PROPOSITIONS

... À CE JOUR

Les propositions de l'Association Nice à Vélo, pour donner au vélo la place qu'il mérite, sont contenues dans cette Charte, qui est soumise à tous les acteurs politiques de la Métropole Nice Côte d'Azur. En la signant, chacun-e d'entre eux s'engage :

A inclure la totalité ou une partie de ces propositions dans son programme électoral, en explicitant clairement lesquelles (et pourquoi elle/il en écarte certaines), et à les mettre en œuvre au cas où elle/il serait élu-e par les citoyens. Ceci fournira aux électeurs soucieux du développement du vélo des outils d'aide au vote.

POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO, L'ASSOCIATION NICE À VÉLO A ADOPTÉ 4 AXES DE TRAVAIL, QUI SONT CEUX DU PLAN NATIONAL :



SÉCURITÉ

Développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière



SÛRETÉ

Mieux lutter contre le vol



CADRE

Créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux



CULTURE

Développer une culture vélo

1 | ASSURER LA SÉCURITÉ



MAILLER LE TERRITOIRE D'UN RÉSEAU CYCLABLE URBAIN, de telle sorte que tout cycliste puisse récupérer un itinéraire cyclable en moins de 5 minutes depuis tout endroit de la ville et que tout endroit soit accessible en moins de 5 minutes depuis un itinéraire cyclable.

Ceci nécessite de prévoir à court ou moyen termes de :

- **Créer un réseau principal de pistes cyclables sécurisées**
- **Compléter le réseau principal par un maillage de voies cyclables secondaires**
 - Développer les bandes cyclables
 - Développer les contre-sens cyclables dans les sens uniques
 - Développer les double-sens cyclables sur des voies à 50 Km/h
 - Développer les zones 30 et les zones de rencontre

DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le développement de la circulation à vélo ne peut avoir lieu que si la sécurité des cyclistes est assurée à un niveau élevé tout au long de leur trajet. Le niveau de confort et de sécurité doit atteindre, voire dépasser celui de la circulation automobile, afin de rassurer les habitants et les encourager à choisir ce mode de transport.

- Autoriser les vélos à circuler sur les voies de bus (avec une signalétique spécifique), aménager celles-ci en conséquence et former les chauffeurs de bus à la cohabitation avec les cyclistes
- Aménager des pistes cyclables le long des voies du tramway



ASSURER À TOUT MOMENT LA CONTINUITÉ DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

En particulier aux croisements

Matérialiser les voies cyclables au niveau des carrefours et des passages piétons



SÉCURISER LES VOIES CYCLABLES

Isoler les pistes cyclables des voitures (poteaux, murets, etc.)

Verbaliser le stationnement portant entrave à la circulation sur les voies cyclables

Entretien de la propreté des voies cyclables de manière permanente

Mieux informer les piétons pour que ceux-ci n'utilisent pas les pistes et voies cyclables

Améliorer le lien avec les transports en commun (créer davantage d'arceaux vélos à proximité des pôles multimodaux, aménager les gares en pensant à l'accessibilité aux cyclistes, ...)



SÉCURISER LA CIRCULATION DES VÉLOS

Améliorer la visibilité aux passages piétons

Créer des sas de sécurité pour les vélos aux feux

Synchroniser les feux pour différer le passage des cyclistes de celui des voitures

Autoriser le tourne-à-droite cycliste

Prescrire pour les poids lourds des équipements spécifiques de détection et d'avertissement de la présence d'usagers vulnérables

Déployer des plans de mobilité scolaire visant à sécuriser les trajets des élèves et de leurs accompagnants entre leur domicile et l'établissement scolaire qu'ils fréquentent

Favoriser le développement d'itinéraires dédiés et encadrés de type « vélobus » (ramassage scolaire à vélo)

CONTINUITÉ CYCLABLE

Lors de la réalisation de travaux sur la voirie, assurer la continuité cyclable en mettant en place des déviations sécurisées

AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE TRADITIONNELLE ET NUMÉRIQUE SÉCURISÉE

- Indiquer les pistes cyclables pour les cyclistes
- Signaler les pistes cyclables aux automobilistes
- En cas de discontinuité impérative du réseau cyclable, signaler la suite aux cyclistes
- Installer des panneaux affichant la durée des trajets en vélo. Ex : vers la gare, vers la place Garibaldi, etc
- Publier des cartes des voies cyclables sur papier et en numérique et les mettre à jour régulièrement

IDENTIFIER ET SUPPRIMER LES POINTS NOIRS

Développer un dispositif participatif permettant aux usagers de signaler les points noirs et de faire des suggestions d'amélioration

DÉVELOPPER LA MULTIMODALITÉ

- Instaurer la gratuité des transports en commun à l'année pour tous les usagers
- Développer la possibilité de transporter les vélos dans les transports en commun (racks à vélo sur les bus collinaires, accès aux trains)
- Améliorer le lien avec les transports en commun (créer davantage d'arceaux vélos à proximité des pôles multimodaux, aménager les gares en pensant l'accessibilité aux cyclistes, ...)

2

SURETÉ

LA CIRCULATION À VÉLO SUPPOSE QUE L'ON PEUT DÉPOSER SON VÉLO EN VILLE SANS CRAINTE DE VANDALISME OU DE VOL.



DÉVELOPPER LE STATIONNEMENT VÉLO ET LE FAIRE RESPECTER

- de courte durée (moins d'une heure) devant les petits commerces ou les services publics
- devant ou à proximité des centres commerciaux, sportifs, de loisirs ou culturels
- tous les quartiers doivent être pourvus de parkings à vélo en nombre suffisant



DÉVELOPPER LE STATIONNEMENT VÉLO SÉCURISÉ (GARAGE, BOX, ETC.)

- à proximité des lieux d'études et de travail
- dans les lieux d'habitation, notamment dans les parcs sociaux et les cités U
- dans les gares et aéroports



VERIFIER LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Vérifier que les permis de construire des habitats collectifs, des immeubles de bureau et des bâtiments à usage industriel ou tertiaire incluent bien des stationnements sécurisés pour les vélos.



DÉVELOPPER DES ZONES DE STATIONNEMENT VÉLO SÉCURISÉES DANS LES IMMEUBLES EXISTANTS DISPOSANT D'UN PARKING AUTOMOBILE

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR VALORISER LA CLIENTÈLE CYCLISTE

FAVORISER L'ORGANISATION D'OPÉRATIONS DE MARQUAGE (BICYCODE)

FAVORISER LE MARQUAGE DES VÉLOS D'OCCASION

FAVORISER LA CRÉATION DE CHÈQUES « CADENAS » (POUR SUBVENTIONNER L'ACHAT DE CE TYPE DE DISPOSITIF).



3 | CRÉER UN CADRE INCITATIF

RECONNAISSANT PLEINEMENT L'USAGE DU VÉLO COMME UN MODE DE TRANSPORT VERTUEUX

Il s'agit de développer les mesures financières permettant l'acquisition de vélos, et de ne pas handicaper les personnes qui choisissent leur vélo pour se rendre à leur travail.

METTRE EN PLACE ET ENCOURAGER **un forfait mobilité durable et des actions de valorisation du vélo !**

Il s'agit :

- de la mise en place d'une indemnité kilométrique au sein des services de la métropole et dans les entreprises publiques et privées
- de mettre en avant les bons élèves (label, récompenses au km parcouru)
- d'inciter à l'élargissement des plans mobilité durable :
 - mise à disposition de flottes de vélos partagés
 - installation de locaux à vélos sécurisés
 - mise à disposition de vestiaires et de douches
 - distribution d'accessoires de sécurité pour les cyclistes (lampes, gilets, casques, etc.)
 - soutien à l'achat d'un vélo, etc.



**Créer un chèque
« d'avoir » pour
l'acquisition d'un
vélo sur un réseau de
magasins de vélo**



**Créer un réseau
de commerçants
« amis » du vélo. Ex :
chèques cadeaux aux
consommateurs venant
à vélo**



**Mettre en place des
ventes aux enchères
avec les vélos
abandonnés récupérés
par la collectivité**



**Inciter les hébergeurs
à proposer des vélos de
location aux touristes**

4 | DÉVELOPPER UNE CULTURE VÉLO

IL S'AGIT D'IMPULSER UNE DYNAMIQUE POUR QUE LA TRANSITION CYCLABLE DEVIENNE RAPIDEMENT UNE RÉALITÉ.

Il faut provoquer des changements sociétaux en touchant tous les publics, par une politique volontariste. Celle-ci peut avoir des effets bénéfiques rapides dans le domaine de la pollution de l'air des rues du centre-ville.

RÉALISER DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION/PLAN MÉDIA :

- Rappeler les règles de sécurité et de civilité
- Rappeler les bienfaits du vélo

METTRE EN PLACE DE JOURNÉES VERTES SANS VOITURE

- Régulièrement dans l'année. Ex : une fois par mois
- Fermer aux voitures l'accès à un quartier ou une rue pour montrer aux commerçants que piétons et cyclistes sont aussi de bons clients
- Instaurer une gratuité des transports en commun lors des pics pollution (voire plus largement)

CRÉER UNE MAISON DU VÉLO, AVEC UN ENSEMBLE DE SERVICES AUX CYCLISTES

- Atelier de réparation de vélos : des outils à disposition, des sessions de formation de réparation de son vélo
- Service de location/emprunt de vélos
- Développer une offre de location longue durée pour les étudiants des établissements sur le territoire de la Métropole
- Vente de vélos et de pièces de seconde main
- Cours de vélo en ville pour Enfants et Adultes
- Gravure bicycode
- Station de gonflage et de lavage

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PROMOTION DU VÉLO LORS DE PICS DE POLLUTION

- Créer un guide à l'attention des cyclistes de la Métropole en partenariat avec les associations vélo
- Réduire le nombre de voitures pour laisser plus de place aux vélos
- Mettre à disposition gratuitement le service Vélo Bleu
- Mettre en place des annonces sur les panneaux lumineux. Ex : « Pic de pollution, pensez à prendre votre vélo ! »

RECONNAÎTRE LE RÔLE DES USAGERS ET DES ASSOCIATIONS DE CYCLISTES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

- Associer les représentants d'usagers cyclistes aux études pré-opérationnelles d'aménagements urbains suivant les mêmes conditions que la Loi Laure
- Concertation en amont et consultation en aval sur les nouveaux aménagements
- Favoriser l'intégration de cyclistes dans les conseils de quartier

CARTE INTERACTIVE DES PISTES CYCLABLES

- Plan des pistes cyclables mis à jour et disponible dans les offices du tourisme/ sites internet de la Métropole et des communes
- Développement d'une application dédiée aux trajets en vélo associée à l'application participative des « points noirs cyclables »

METTRE EN PLACE UN APPRENTISSAGE DU VÉLO EN MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

EN SIGNANT CETTE CHARTE JE M'ENGAGE À METTRE EN ŒUVRE TOUS LES MOYENS EN MA POSSESSION POUR FAIRE RESPECTER CHACUN DE SES POINTS SAUF AVIS CONTRAIRE CLAIREMENT EXPLICITÉ.

DATE ET LIEU :

NOM, FONCTION ET SIGNATURE :